



Compte rendu de l'atelier citoyen Tout savoir sur les finances de la commune pour mieux décider

Le Mardi 14 Mai 2019

L'atelier a débuté à 20h35 avec 34 participants.

Sujets qui étaient à l'ordre du jour

- 1) Quelles sont les compétences de la commune ?
- 2) Comment utiliser efficacement le budget de la commune ?
- 3) La communauté de communes, c'est quoi ?
- 4) Communauté de communes et métropoles ?

La séance a débuté par un petit tour de salle ; ce qui a permis à toutes et à tous de se présenter.

Carlos Estevao a ensuite rappelé brièvement comment était né l'atelier citoyen ; son origine, ses valeurs et ses objectifs :

Les habitants sont les politiques, les élus doivent être leurs représentants. Cela nécessite une interaction plus importante entre les uns et les autres. C'est dans ce but qu'a été créé l'Atelier Citoyen.

A l'origine il y a eu plusieurs rencontres entre des citoyens sans engagement politique et d'autres membres de partis ou de mouvements représentés sur Plaisance : PCF, Parti de Gauche, Plaisance Insoumise, PS, EELV. De ces rencontres - 6 au total - est issu un constat : la compatibilité des démarches vers une nouvelle gouvernance de Plaisance, une gouvernance issue d'un mouvement citoyen comme on peut le voir à Saillans (Drôme) et comme présenté dans le livre « Ces maires qui changent tout ».

La rédaction d'une charte a permis de clarifier les valeurs communes, et de les transmettre à l'ensemble des citoyens. Nous pensons en effet qu'il y a des manières très différentes de concevoir la vie démocratique, et que les citoyens doivent savoir à qui ils s'adressent.

Le processus de l'Atelier Citoyen a été pensé pour permettre la tenue de réunions (ateliers) durant lesquels les personnes présentes réfléchissent, donnent leur avis, décident ensemble de la manière dont la ville doit être gérée, sur l'intégralité des sujets qui concernent la commune.

Ce soir, ça n'est pas un débat, mais plutôt une formation : Savoir pour pouvoir agir et s'investir.

Il y a plusieurs niveaux de décisions quant aux finances :

- ✓ **La Commune**
- ✓ **L'Intercommunalité**
- ✓ Le département (*construction d'un établissement scolaire*)
- ✓ La Région (*entretien d'un établissement scolaire*)
- ✓ L'état
- ✓ L'Europe

Chacun a ses domaines de compétences et son budget.

Plus on monte dans les échelons et plus les collectivités sont plus financeurs qu'acteurs (comme l'Europe par exemple).

La question est alors posée aux participants s'ils peuvent lister quelles sont les compétences de la commune :

- la voirie : cela dépend si c'est une route municipale ou départementale par exemple
Pour la voirie municipale, c'est la compétence de la commune et de l'intercommunalité.
- les permis de construire (l'instruction de ceux-ci) : délivrés en fonction des règles d'urbanisme (le PLU - Plan Local d'Urbanisme ; et le SCoT - Schéma de Cohérence Territoriale).
- la police municipale : gestion, les armer si c'est une volonté, leur mission...
- les équipements sportifs (gestion).
- la vie commerçante du centre ville (développement économique) : cette compétence est plus celle de l'intercommunalité mais déléguée à la commune qui connaît mieux ses concitoyens. Dans certaines communes, un manager de centre-ville a été engagé, afin de créer une activité économique et commerçante.
Le pouvoir de la commune est tout de même limité ; on peut aider certains commerces à ne pas partir (achat d'un local et prêt ou location à loyer modéré). Cependant, on ne peut pas interdire l'installation de tel ou tel commerce !
- les logements sociaux (sur Plaisance du Touch : 17% à l'heure actuelle) : pas de pénalité à payer car on est dans une progression positive.
- les aires d'accueil obligatoires pour les gens du voyage.
- l'accessibilité des ERP (Établissements Recevant du Public) municipaux.

Une question sur l'intercommunalité ; Quelle est la différence entre notre commune et celle de Cugnaux ?

Tout d'abord, il y a plusieurs types d'intercommunalités :

- ✓ Communauté de commune
- ✓ Communauté d'agglomération
- ✓ Métropole et communauté urbaine

Question relative aux mégapoles : celles-ci n'ont aucune existence administrative.
C'est une grosse métropole !

La Différence entre les différents types d'intercommunalités ? : une répartition des compétences.
Une communauté de commune a moins de compétences et délègue ses compétences à chaque commune.

Des exemples :

La médiathèque de Cugnaux a été financée par la communauté d'agglomération

La piscine de la ramée a été financée par la communauté d'agglomération ; donc les Cugnais (Cugnaux) ont un tarif préférentiel par exemple.

Une autre question : ne serions-nous pas dilués dans la masse si on faisait partie de la Métropole ?
C'est une bonne réflexion !

Un des participants prend la parole pour donner un exemple : la commune de Brax, qui fait partie de la métropole, ne paye pas l'aménagement d'un rond-point.

Pascal Barbier indique que la question de la participation à l'intercommunalité ou à la métropole va être une question importante qui est présentée à l'heure actuelle comme anxiogène et qu'il faut expliquer pour voir le côté positif.

Nouvelle question : si on veut rejoindre la Métropole, quel est la démarche de la commune ? On demande simplement à y entrer ?

Il y a deux possibilités :

- dissoudre la métropole et notre intercommunalité pour recréer une communauté
- **démissionner de la communauté de commune (vote des communes) et demander à rejoindre la métropole : vote des membres de la métropole.**

Nouvelle question : Comment dans cette complexité administrative peut-on mettre en place une démocratie participative ?

Les informations sont transmises aux élus et ces informations peuvent être vulgarisées et transmises et proposées aux citoyens.

Une grande partie des décisions municipales seront prises par les élus mais la participation doit se faire sur les sujets qui intéressent les citoyens.

Dans chaque instance, il y a un conseil communautaire représentés par des élus

Ces élus votent les décisions, dont le budget en investissement et en fonctionnement.

Il serait important que la participation des citoyens soit faite en amont de ces votes ; afin de monter des dossiers, des projets...

Des personnes (techniciens) peuvent aider les citoyens à chiffrer ces projets.

Le financement n'est pas que communal, on peut aussi aller chercher des financements européens (subventions). A Plaisance, les subventions n'ont été jusqu'à présent demandées qu'au département.

On pourrait par exemple faire financer à l'Europe l'installation de panneaux solaires sur la commune. Il faut monter le dossier et s'appuyer sur des experts pour aller chercher ces subventions.

Parlons maintenant de la démocratie directe comme le conseil municipal citoyen qui peut avoir lieu avant le CM dit officiel !

Ce conseil municipal serait composé de citoyens tirés au sort ; qui seraient formés en amont afin de pouvoir donner leur avis et faire des propositions ; même si son rôle ne serait que consultatif (c'est la loi).

C'est quelque chose qui se fait déjà dans d'autres communes : ce n'est pas utopique.

Un temps de formation pourrait être mis en place.

Il faudra également mettre en place une information permanente afin que tout un chacun ait cette information afin de pouvoir participer à un conseil municipal citoyen pour pouvoir prendre des décisions.

Le CM citoyen pourrait être renouvelé tous les ans ou tous les 2 ans, afin que les citoyens ne soient pas fatigués.

Nécessité est de former les citoyens pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées.

C'est une Démarche qui doit être entreprise sur le long terme.

L'Enjeu doit être au centre des réflexions citoyennes et les questions techniques peuvent être gérées par des techniciens experts.

Le budget participatif est qqch qui peut susciter l'intérêt de la population, éviter le soupçon de clientélisme, proposer des leviers et des enjeux (subvention de l'associatif par exemple).

Un premier conseil municipal citoyen a été organisé par l'atelier.

Il est possible pour un conseil municipal d'écouter les citoyens- techniciens.

Il va y avoir un programme pour l'année prochaine, mais d'autres décisions pourront être prises à l'avenir et cette démocratie participative en sera l'objectif premier

La question est posée sur le nombre de CM par an sur Plaisance : la règle est un par trimestre à Plaisance, il y en a 10 par ans

Carlos : on se trompe de sens ?!

Qui décide du montant du budget participatif ?

Demander à la population ce qu'elle souhaite pour pouvoir décider ce que la commune va financer. Ce n'est pas le budget qui décide, mais la politique et les citoyens qui doivent décider de ce qui doit être financé.

Le Conseil Municipal sera là pour gérer les demandes des citoyens et savoir ce qui sera possible d'être fait !

Il faudra former les gens à la patience !

Tout seul on va plus vite, à plusieurs on va plus loin !

Il sera important de réfléchir à qui va accompagner les citoyens (techniciens) pour savoir où aller ? Si ce sont des employés municipaux, encourager la mobilité pour créer des échanges avec d'autres communes (quant aux idées) et pourquoi pas de faire appel aux citoyens et à leurs compétences.

Questions diverses :

Est-ce que la démocratie participative peut marcher dans le cadre d'une région ou d'une métropole ?

Pas de réponse, mais un constat ; la métropole est dirigée par le Maire de Toulouse, c'est structurel !

On pourrait faire le parallèle entre ce système et celui de l'Europe. La différence essentielle est la proportionnelle au niveau européen.

Est-ce que d'autres communes de la communauté de communes ont la même démarche que l'atelier.

A la Salvetat, le maire en place a été élu aux dernières élections car son équipe avait fait une proposition plus démocratique et plus participative. Ce qui rend difficile leur démarche est la communauté de communes puisqu'ils font partie de l'opposition dans cette communauté et certaines décisions sont allouées à la communauté de communes.